

lettre d'information

détournement de la Veyle
chantier pilote du contrat rivière

n°5/8
février 2010



édito

La restauration des milieux aquatiques au droit en aval de la gravière de Saint-Denis-les-Bourg constitue l'un des principaux objectifs des travaux de détournement de la Veyle actuellement en cours à Buellas.

Ces travaux auront donc un impact sur l'évolution de la faune piscicole du tronçon de cours d'eau situé en aval, et donc sur la pratique de la pêche, très répandue dans le secteur.

La présente lettre d'information donne donc la parole au monde de la pêche, partenaire de longue date de ce projet en particulier et du Contrat de Rivière en général, par la voix d'élus d'associations locales et d'un technicien de la Fédération de pêche de l'Ain.



En vous souhaitant bonne lecture, je vous donne rendez-vous au prochain numéro.

Daniel CRETIN, Président du Syndicat Veyle Vivante



Avis de pêcheurs



Quelle fut votre implication dans le chantier de contournement de la Veyle ?

Nous avons été consultés, avec d'autres sociétés de pêche du bassin versant, dès le départ du projet. Nous avons toujours été associés aux discussions et notre avis a véritablement été pris en compte. Sur notre proposition, trois passerelles enjambent les différents bras de la Veyle et permettent notamment d'accéder au plan d'eau depuis Buellas, et de bien cheminer dans l'ensemble du site. Elles s'avèrent indispensables pour les pêcheurs, mais aussi pour les promeneurs et tous les usagers.

Etiez-vous favorable à la réalisation de ce contournement ?

Nous avons des craintes liées au passage de la Veyle dans la gravière, concernant notamment les risques de pollution accidentelle. D'autre part, nous étions inquiets du réchauffement des eaux et de ses conséquences néfastes sur la population piscicole. Par conséquent, nous étions favorables à cette opération et nous sommes satisfaits de sa réalisation. Laissons maintenant faire la nature.

Quelles sont vos sources de satisfaction ?

La nouvelle Veyle est vraiment très agréable, avec ses méandres, ses souches en fond de rivière et son

environnement préservé. De plus, l'amélioration de la qualité de l'eau est déjà perceptible et devrait avoir des répercussions positives sur la population piscicole. Nous espérons le retour du chabot, de la lamproie, du vairon, et on rêve à celui de la truite... Enfin, cette création de cours d'eau vient idéalement compléter notre offre de pêche, en supplément du lac « des dragages », et pourrait ainsi nous apporter de nouveaux adhérents.

Que pensez-vous de l'interdiction d'y pêcher pendant les trois prochaines années ?

Nous pensons que chaque acteur (pêcheurs, municipalités, agriculteurs...) a pris conscience de l'intérêt de ce chantier et souhaite préserver cet environnement. Cette interdiction temporaire est normale, pour laisser à la nature le temps de reprendre ses droits. Et jusqu'à présent, ce contournement n'existait pas. Il n'y a donc aucune frustration à ne pas pouvoir y pêcher.



de gauche à droite :
MM. Paris, Guillon et Marti,
Société de pêche de Saint-Denis-les-Bourg



mot du partenaire



Quel fut le rôle de la Fédération de Pêche dans le chantier de la Veyle ?

Nous avons apporté un appui scientifique au projet en réalisant un état des lieux piscicole de la rivière en amont et en aval de la gravière.

Pour cela, nous avons choisi

d'effectuer deux pêches électriques qui représentent le moyen le plus efficace pour obtenir des informations exhaustives. Cette technique a l'avantage de permettre des échantillonnages précis, sans danger pour la vie des espèces prélevées.

Les résultats de cette pêche étaient-ils satisfaisants ?

Ces pêches électriques nous ont permis de relever la présence de 17 espèces de poissons en amont de la gravière et de 11 en aval, pour un total de 19 espèces différentes. On peut y ajouter la présence de l'écrevisse américaine.

On remarque aussi des différences très importantes de densité de poissons entre l'amont (792 kg/hectare) et l'aval (392 kg/hectare).

En revanche, on ne constate pas de différences notables quant aux espèces dominantes, tels que le gardon ou le cheveine, qui sont des poissons peu exigeants et peu fragiles tant pour la qualité de l'eau que pour la qualité de l'habitat. Les espèces exigeantes, au contraire, comme la truite, le brochet ou la lamproie, sont complètement absentes de la Veyle sur ce secteur.



le chiffre

+5°C

C'est le réchauffement de l'eau de la Veyle par le plan d'eau constaté l'été dernier (passant de 24 °C à l'amont, à 29 °C à la sortie du lac le 16 juillet 2009)



Ont participé à cette lettre d'information :

Syndicat Mixte Veyle Vivante - 77, route de Mâcon - 01540 VONNAS - Tel : 04 74 50 26 66

- Fax : 04 74 50 02 68 - www.veyle-vivante.com / **Directeur de la publication** : Daniel CRETIN.

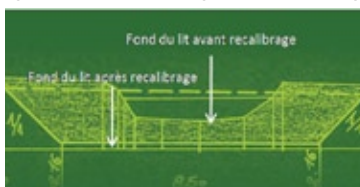
Coordination : DSFI Communication - www.dsfi.fr / **Rédaction** : Le Courrier Economie -

www.courrier-economie.com / **Graphisme & mise en page** : Laurent Poyol - www.lolandpop.com /

Crédits photographiques : DR.

Que nous révèlent ces résultats ?

Ils nous renseignent sur l'état de la rivière qui apparaît fortement perturbée, tant au niveau de la qualité de l'eau que de la qualité de l'habitat. Mais la gravière n'est sans doute qu'un élément de perturbations parmi d'autres.



Les travaux de curage et recalibrage entrepris depuis les années 50 ont également fortement endommagé l'habitat par exemple.

Que peut-on espérer des travaux réalisés ?

Le nouveau tracé de la Veyle va amener un habitat plus diversifié grâce aux méandres, aux berges douces, aux souches placées dans le lit de la rivière. Sur le plus long terme, le fait de redonner à la rivière sa morphologie naturelle (largeur du lit réduite en particulier) est garant d'une rivière qui « bouge » et qui crée en permanence des habitats de qualité.

En revanche, à court terme, le résultat devrait être moins probant sur la qualité de l'eau. De fait, le détournement du lit de la gravière aura un effet positif sur la température de l'eau mais, en contrepartie, on risque de perdre le bénéfice de « décantation » joué par le plan d'eau. Il faudra attendre quelques années pour que la rivière reprenne pleinement ses droits et que la vie aquatique de la rivière (microorganismes vivant dans les graviers, végétation aquatique, boisement des berges) vienne compenser ce « filtre à pollution » qu'était la gravière. De plus il faudra continuer les efforts de réduction des pollutions et de traitement des eaux usées sur le territoire en amont de la gravière.

Benjamin Hérodet,
Chargé de mission à la Fédération de Pêche de l'Ain

retrouvez l'ensemble
du projet sur :
www.veyle-vivante.com

